

Association Ambarésienne



Loisirs et Culture

**Etablissement d'enseignement et
de pratique musicale associatif**

PROJET PEDAGOGIQUE

2018 – 2021



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	4-5
PRINCIPES PEDAGOGIQUES	6
GENERALITES.....	7-8
I - PÔLE SENSIBILISATION.....	9
I-1) Les objectifs pédagogiques du pôle sensibilisation	9
I-2) L'éveil en milieu périscolaire et à l'EMAALC	9
I-3) L'organisation et les contenus du cycle d'éveil	9
I-4) L'orchestre découverte en milieu périscolaire et à l'EMAALC	10
I-5) L'organisation et les contenus de l'orchestre découverte	10
II - PÔLE APPRENTISSAGE.....	11
II - 1) Les objectifs pédagogiques du cycle 1	11
II - 2) L'organisation et les contenus du cycle 1	12
II - 3) Le cursus « traditionnel »	13-14-15
II - 4) Le cursus « apprentissage musical par l'orchestre »	15-16
III - LES CURSUS SPECIFIQUES	17
III - 1) Les ados-adultes « grands débutants »	17
III - 2) Le chant choral	17
III - 3) Secteur Handicap.....	18
IV - LES ETUDES APRES LE CYCLE 1.....	19
IV - 1) Les objectifs pédagogiques	19
IV - 2) L'organisation générale des études après le cycle 1	19
IV - 3) Trois propositions pour trois projets	20-21
V – LES EVALUATIONS.....	22
V - 1) L'évaluation continue.....	22
V - 2) Les examens de fin d'année cycle 1 - Cursus « traditionnel ».....	23
V - 3) Les examens de fin d'année cycle 1 - Cursus « apprentissage musical par l'orchestre »	23-24
V - 4) Les examens de fin d'année cycle 2 - Cursus « traditionnel »	24
V -5) Composition des jurys cycles 1 et 2	25
V -6) Les examens de fin de cycle 3 - CEMA - Certificat d'Etudes Musicales Amateur	25-26
VI - PÔLE ANIMATION.....	27
VI - 1) Les présentations publiques	27
VI - 2) Participation citoyenne.....	27

GLOSSAIRE

Structure: Etablissement d'enseignement et de pratique musicale associatif

Pôles pédagogiques : ensemble de disciplines regroupées de manière cohérente

- Pôle Sensibilisation - Secteur Petite enfance - Secteur Orchestres

- Pôle Apprentissage - Secteur Musiques Actuelles - Secteur Cordes - Secteur Vents et Percussions - Secteur Handicap

- Pôle Animation - Secteur Ateliers – Ensembles - Orchestres

Cycle : période pluriannuelle marquée par des objectifs, contenus et évaluations spécifiques.

Cursus : parcours de formation incluant un certain nombre d'enseignements et de pratiques.

Unités de valeur (UV) : validation des enseignements nécessaires à la poursuite des études et à l'obtention des diplômes de fin de cycle.

Pédagogie de groupe : cours dispensé avec plusieurs élèves, si possible de niveau et de tranche d'âge proche. Cette approche pédagogique est à privilégier. Elle permet notamment aux élèves de bénéficier des conseils donnés à leurs camarades, et au professeur de gérer les moments de participation active et de récupération, tant physique que mentale, des jeunes élèves. Elle permet en outre de travailler l'écoute harmonique et la pulsation commune, en jouant à plusieurs, même s'il faut bien distinguer la pédagogie de groupe de la pratique collective.

INTRODUCTION

Le projet pédagogique trouve son application dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui lie l'Association Ambarésienne Loisirs et Culture et la ville d'Ambarès et Lagrave, en lien avec les projets de développement culturel du territoire.

Il s'appuie notamment sur les préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique en musique en conformité avec les orientations de la Confédération Musicale de France et sur les conventions établies avec nos partenaires, et notamment avec l'Education Nationale concernant l'Orchestre à l'Ecole.

Si le projet pédagogique de l'école de musique tient compte de l'existant, ainsi que **des moyens et des modes de fonctionnement**, il propose néanmoins d'ouvrir de nouvelles pistes.

La fidélisation des élèves et l'ouverture vers de nouveaux publics, passe sans doute par une telle réflexion.

Des évolutions ont eu lieu ces dernières années et certaines orientations ont déjà été validées et mises en œuvre par l'équipe pédagogique.

Le présent document doit permettre de préciser et de formaliser l'ensemble de ces orientations et actions pédagogiques afin de les rendre plus lisibles, plus cohérentes, et plus efficaces pour atteindre leurs objectifs.

On peut rappeler en outre qu'un projet pédagogique n'est jamais figé, qu'il oscille constamment entre expérimentation, évaluation et évolution.

Quels musiciens citoyens voulons-nous former pour demain ?

- des musiciens capables de jouer avec d'autres, et de partager ce plaisir
- des musiciens capables de jouer sans partition, d'improviser, d'inventer
- des musiciens suffisamment autonomes, afin de devenir des acteurs de leur territoire
- des musiciens qui ont envie d'aller aux spectacles, concerts et capables de porter un jugement critique argumenté.

Comment y parvenir ?

La société évolue. Les emplois du temps des enfants et des parents sont de plus en plus chargés. Aux études scolaires s'ajoutent de multiples activités périscolaires, sans doute nécessaires au développement de l'enfant mais qui engendrent une fatigue physique et mentale supplémentaire dont il faut tenir compte.

De l'image à la réalité : Le monde de l'enseignement et de la pratique musicale, reste au risque de choquer les passionnés qui le composent, un microcosme relativement hermétique, ayant parfois des difficultés pour échanger avec l'extérieur, peu concerné par les évolutions du monde qui l'entoure.

L'image véhiculée par les médias est souvent celle d'un « accès immédiat au plaisir ».

Tout a changé : les individus, leurs attentes et relations, la notion d'élève apprenti, les parents et leurs relations à l'enfant, les goûts et les appétences, la mobilité, les communes parfois dortoirs, et sans oublier, la communication virtuelle, le numérique et les réseaux sociaux et surtout, le culte du moment présent.

Pour mieux répondre aux attentes, il faut sans doute mieux identifier les compétences à développer chez les élèves, adapter nos approches pédagogiques et en conséquence nos modes d'évaluation. Repenser l'enseignement musical de manière plus globale, transversale et collégiale et libérer davantage les espaces d'expérimentation, de création et d'initiative.

Il faudra sans doute accepter de remettre en question certaines de nos habitudes, parfois nos certitudes. Chaque enseignant est responsable de l'ensemble de la formation des élèves et devra donc donner son avis, s'impliquer, et le cas échéant adapter ses compétences au service du projet collectif.

Le Directeur Dominique JOUGLA

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La pratique collective est au cœur de l'apprentissage

Elle est à la fois le moyen et le but de la formation musicale des élèves : lieu d'apprentissage, de rencontre, de socialisation, et aussi foyer de vie musicale. Les instruments polyphoniques doivent faire sur ce point l'objet d'une réflexion spécifique.

La formation musicale est globale

Ateliers de pratique collective, cours d'instrument ou de chant, culture musicale, offrent une formation artistique riche et diversifiée aux élèves, leur permettant d'acquérir et d'approfondir savoirs, savoirs-faire et savoirs-être. Les apprentissages fondamentaux doivent être abordés dans chaque espace pédagogique au moyen du corps, de la voix, de l'instrument.

Le principe de transversalité

L'organisation de la formation autour d'ateliers communs et de temps partagés entre élèves de classes différentes a pour premier objectif de favoriser le décroisement des classes. Cette organisation permet également de valoriser au mieux les qualités de chacun et de ce fait, d'éviter les risques d'une hiérarchisation construite sur des valeurs exclusives. Le principe de transversalité doit être mis en pratique dès le 1^{er} cycle.

L'apprentissage va du sensoriel à l'intellectuel

L'expérimentation sensible (écouter, mémoriser, inventer...) doit être privilégiée. Elle doit précéder et rendre l'apprentissage progressif des codes. La démarche générale est : sentir - comprendre - donner l'envie d'apprendre.

L'ouverture culturelle et le plaisir de partager doivent être encouragés

La pédagogie se nourrit aussi de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions. La rencontre avec des œuvres et des artistes dans des champs artistiques et des esthétiques variés mais aussi l'expérience de la scène, constituent des éléments essentiels au plaisir et à l'épanouissement des apprentis artistes, enfants, jeunes et adultes. Tout le long du parcours de l'élève, et en fonction des opportunités, des stages, rencontres, concerts sont proposés autour des artistes de renommées.

GENERALITES

L'organisation des études

Les études sont organisées en cycles pluriannuels à l'intérieur de trois pôles (sensibilisation – apprentissage – animation) qui permettent la réalisation des objectifs au rythme propre de chaque élève.

L'évaluation est assurée de manière continue par des examens en fin d'année scolaire.

- Le 1^o cycle dure de 4 à 5 ans. Il se termine par un diplôme de 1^o cycle délivré par CMF/ UDAM33 (Union des Associations Musicales de la Gironde)

- Le 2^o cycle dure 4 à 5 ans. Il est validé par le Brevet de 2^o cycle délivré par CMF/ UDAM33 (Union des Associations Musicales de la Gironde)

- Le 3^o cycle dure de 2 à 3 ans. Il est validé par le CEMA (Certificat d'Etudes Musicales Amateur).

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens.

Les enfants/ados chanteurs, adolescents débutants, adultes, et personnes en situation d'handicap sont accueillis dans un cursus spécifique.

A partir du 2^{ème} cycle, un parcours spécifique est proposé aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre le cursus diplômant.

Un soutien, instrumental ou vocal, est en outre proposé aux musiciens amateurs avec des contenus et une organisation adaptés à leur projet.

Le suivi du travail par la famille

L'apprentissage de la musique nécessite une pratique régulière entre chaque cours dont la durée dépend de l'instrument, du niveau et de l'âge de l'élève. La présence des parents aux côtés de l'enfant est indispensable. Ils doivent assurer le suivi du travail à la maison de leur enfant pour lui permettre de suivre toutes les activités prévues dans son cursus et contribuant à sa formation musicale. Faire écouter de la musique à son enfant et l'accompagner de temps en temps à un concert est tout aussi important que de l'amener à son cours hebdomadaire...

Les pratiques et disciplines proposées

L'EMAALC propose de nombreuses pratiques collectives et disciplines instrumentales et vocales. Les offres s'articulent sur trois pôles divisés en secteurs.

Pôle Sensibilisation : Secteur Petite enfance - Secteur Orchestres -Secteur Handicap

Pôle Apprentissage :

Secteur Handicap - Secteur Cordes : (guitare classique, violon, violoncelle, piano classique) - **Secteur Vents et Percussions :** (Bois - clarinette, flute, saxophone - cuivres : cornet, bugle, trompette, trombone, tuba - Percussions : claviers, peaux)

Secteur Musiques Actuelles : (accordéon, batterie, chant, guitare électrique, guitare basse, clavier numérique, MAO, synthétiseur, piano Variété/Jazz)

Pratique structurelle

- Inscrire la pratique de l'improvisation -arrangement- MAO dans le cadre de la formation des élèves au sein de l'EMAALC
- Renforcer les liens entre classes pour les pratiques collectives /improvisation.
- Proposer aux pianistes des séances d'initiation à l'improvisation jazz.
- Identifier d'éventuelles demandes des praticiens amateurs dans ces domaines : accompagnement de répétitions, arrangement de partitions.
- Valoriser les pratiques (concerts pédagogiques, prestations, ateliers ouverts...)

Projets ponctuels

- Des partenariats peuvent être mis en place entre l'EMAAL et les structures existantes pour construire des projets ponctuels (rencontre entre des groupes amateurs)

Valorisation

- Des projets doivent être imaginés par les enseignants concernés par ces pratiques, auprès des collectivités (concerts, animations, festivals ...)
- Projets transversaux structurants réunissant élèves, enseignants des différents secteurs.

Pôle Animation : Secteur Ateliers - Ensembles - Orchestres

Atelier Musiques Actuelles -1h Hebdomadaire

Atelier Jazz-1h Hebdomadaire

Atelier Rock-1h Hebdomadaire

Chorale d'enfants -1h Hebdomadaire

Ensemble à Cordes-1h Hebdomadaire

Ensemble de Cuivres-1h Hebdomadaire

Orchestre des Jeunes-1h Hebdomadaire

Marching Band (musique de rue) -1h Hebdomadaire

Orchestre d'harmonie en partenariat avec l'Union Musicale d'Ambarès et Lagrave
2h Hebdomadaire

I - PÔLE SENSIBILISATION CURSUS ORIENTATION

I – 1) Les objectifs pédagogiques du pôle sensibilisation

Les objectifs du pôle sensibilisation préparent l'enfant à être musicien par le collectif, le corporel, le rythme, la voix, l'écoute et la découverte des instruments et des enseignements. Privilégiant les trois grands domaines que sont la voix, l'oreille et le corps.

Socialiser l'enfant, notamment par la pratique collective

Enrichir chaque individu des valeurs sociales que les pratiques artistiques collectives véhiculent (entraide, solidarité lutte contre l'exclusion). En lui apprenant à écouter les consignes du professeur, les autres enfants, notamment dans les activités collectives pour prendre la parole à bon escient. En lui apprenant à chanter ou jouer avec d'autres, en respectant des rythmes et des règles collectifs.

Secteur Petite enfance

Eveil 0/3 ans en partenariat avec la maison de la petite enfance Dispositif spécifique - Sensibilisation au monde sonore par le jeu, le chant autour des comptines.

I - 2) L'éveil en milieu périscolaire et à l'EMAALC

Les actions menées en milieu périscolaire et à l'école de musique garantissent une véritable égalité d'accès pour tous les enfants à la pratique et la rencontre artistique. Elles contribuent à développer des compétences et des capacités fondamentales qui s'étendent aux autres enseignements : l'acuité auditive (sensibilité, attention, discrimination, écoute critique...), la mémoire (auditive et visuelle par la lecture des codes) ; le développement psychomoteur (respiration, motricité, éveil des sens, émotion). Elles contribuent également à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant

I - 3) L'organisation et les contenus du cycle d'éveil

Il s'agit d'un atelier de 45' de 8 à 10 enfants en petite, moyenne et grande section de maternelle. La priorité est donnée à l'approche sensible du monde sonore par l'expérimentation avec la voix, le corps, la construction et l'utilisation de petits instruments...

Dispositif « je m'éveille » Eveil 3/5 ans

Durée: 45' hebdomadaire

3 ans petite section

4 ans moyenne section

5 ans grande section

Secteur Orchestres

La découverte instrumentale par l'orchestre

Dès le CP, certaines disciplines instrumentales sont accessibles aux enfants, en fonction de leur maturité et de certains aspects physiologiques (capacité respiratoire, taille des mains...).

I - 4) L'orchestre découverte en milieu périscolaire et à l'EMAALC

L'EMAALC peut proposer à ces enfants une année d'initiation à la découverte des instruments. L'orchestre découverte reste, comme dans l'éveil musical, le lieu privilégié de la découverte sensible du monde sonore et des premiers apprentissages fondamentaux. Il permet notamment de développer, à travers le jeu instrumental collectif, l'écoute harmonique, la pulsation commune, les plans sonores, l'écoute des autres...

I - 5) L'organisation et les contenus de l'orchestre découverte

Il s'agit d'un atelier d'une heure de 8 à 18 enfants d'écoles élémentaires. La priorité est donnée à l'approche sensible du monde sonore par l'expérimentation avec la voix, le corps, la construction et l'utilisation des instruments...

Le travail passe par l'oralité. Il s'appuie sur l'utilisation de l'instrument, la pratique vocale et les activités corporelles (danse, jeu, soundpainting...).

Les instruments peuvent être utilisés de manière ludique dès les premières semaines, sans en maîtriser toute la technique : utilisation des embouchures, cordes à vide, etc....

Il est souhaitable que chaque enfant puisse également se voir confier la direction du groupe (jeux musicaux, soundpainting...), ce détachement ponctuel de l'enseignant lui permettant de mieux évaluer le groupe et ses individualités.

Dispositif «je découvre» - Orchestre découverte pour les 6/7 ans

Durée: 1h hebdomadaire

Atelier complet avec corporel - vocal - codage - la prise en main des instruments - la posture - la respiration - l'approche sonore - les notions de tempo et de durée des sons - la reconnaissance des gestes.

L'orchestre découverte accueille les enfants nouveaux ou sortants d'éveil, prépare leur orientation.

Orchestre à l'école en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville d'Ambarès et Lagrave - Dispositif spécifique 2h hebdomadaire

II - PÔLE APPRENTISSAGE CURSUS DIPLÔMANT

II - 1) Les objectifs pédagogiques du cycle 1

Penser la formation musicale des élèves de manière globale, « pour-et-par » la pratique collective est au centre de notre réflexion pédagogique. La concertation, garante de la cohérence et de la complémentarité des actions menées par l'ensemble de l'équipe pédagogique, sera d'autant plus nécessaire que l'approche proposée aux élèves sera « orale » et globale.

Les objectifs pédagogiques s'inscrivent en cohérence avec les projets culturels spécifiques du territoire et avec l'ensemble des parcours proposés au sein de l'Ecole de Musique. Il faut notamment veiller au lien entre le premier cycle et les différents parcours proposés pour la suite des études, afin de permettre à nos élèves de s'épanouir dans leur pratique.

Sensibiliser et « donner envie »

En développant la motivation, l'épanouissement, la curiosité, le goût d'interpréter mais aussi celui d'inventer (réalisation et création d'œuvres). En provoquant des chocs émotionnels entre l'enfant et l'œuvre artistique et en formant des auditeurs curieux et capables d'émettre des avis de plus en plus argumentés.

Socialiser l'enfant, notamment par la pratique collective

Enrichir chaque individu des valeurs sociales que les pratiques artistiques collectives véhiculent (entraide, solidarité lutte contre l'exclusion).

En lui apprenant à écouter les consignes du professeur, les autres enfants, notamment dans les activités collectives pour prendre la parole à bon escient.

En lui apprenant à chanter ou jouer avec d'autres, en respectant des rythmes et des règles collectifs et en étant capable de faire chanter ou jouer ses propres propositions musicales de manière contrôlée, en expliquant ses choix.

Donner des bases musicales

Par un équilibre entre une approche orale (écouter, mémoriser, reproduire, modifier, inventer) et le maniement du langage écrit (lire, nommer, écrire, organiser pour comprendre...), chaque enseignant restant maître et garant de sa pédagogie.

En donnant progressivement aux élèves des outils, des repères, pour leur permettre d'aller de la perception immédiate et intuitive au décodage et à la compréhension du langage musical. En développant dès le premier cycle l'attitude d'auto apprentissage.

En diversifiant les répertoires abordés dans des langages et styles variés mais également dans d'autres répertoires ou pratiques artistiques.

Amorcer, développer des savoir-faire instrumentaux, vocaux...

Pour se « produire » en public, en utilisant voix chantée ou parlée, instrument, en ensembles ou en soliste... pour constituer à moyen terme sur le plan local (en liaison avec d'autres partenaires) un noyau dynamique de pratiques collectives.

II - 2) L'organisation et les contenus du cycle 1

Rappel : « Penser la formation musicale de nos élèves de manière globale, « pour-et-par » la pratique collective doit être au centre de notre réflexion pédagogique.

Le cycle 1 s'adresse aux enfants à partir du CE1. Il dure 4 à 5 ans selon la progression de l'élève. Les adolescents et adultes débutants sont accueillis dans un cursus spécifique.

Dans le cadre du cursus diplômant, deux dispositifs pédagogiques sont proposés. Chacun tend vers les mêmes objectifs par divers aménagements des temps pédagogiques, sur la base de quatre valeurs communes (culture, instrument, pratiques collectives, invention).

Fonctionnement

En cursus « traditionnel », la pédagogie de groupe devra être privilégiée autant que possible. Dans l'impossibilité de créer un groupe homogène (tranche d'âge, niveau) un cours individuel de 30' sera autorisé sur accord de la direction.

Les cours d'instrument de Formation Musicale et de pratique collective sont menés par des enseignants distincts sur des temps distincts.

En cursus « apprentissage musical par l'orchestre », le cours est systématiquement dispensé en pédagogie de groupe, différent et complémentaire de la pratique collective. Les cours sont menés par les mêmes enseignants et sur des mêmes temps.

II - 3) Le cursus « traditionnel »

La Formation Musicale - Objectifs et contenus pédagogiques

Le cours de Formation Musicale doit permettre d'acquérir, d'élargir et d'approfondir les connaissances de l'élève. Les acquisitions en fin du cycle 1 doivent lui permettre de poursuivre sa pratique musicale dans le cadre d'un cursus diplômant ou non proposé au sein de l'EMAALC.

Les apprentissages doivent être abordés non d'une manière théorique, mais toujours par une expérimentation vivante précédant les explications éventuelles. Les éléments abordés (intonation, polyphonie, pulsation, rythme, mémorisation, invention...) sont de plus en plus complexes et les répertoires de plus en plus éloignés du champ de pratique de l'élève. D'une manière théorique. Le contenu abordé est en lien avec le programme de la CMF - www.cmf-musique.org

Fonctionnement

Le cours de Formation Musicale regroupe entre 8 à 15 élèves maximum durant 1h. Les enseignants de formation musicale pourront proposer, avec l'appui de collègues, un soutien rythmique ou vocal pour certains élèves le nécessitant. Ce soutien se déroulera si possible en petit groupe, sur un nombre limité de séances.

La Formation Instrumentale - Objectifs et contenus pédagogiques

Le cours d'instrument sert à installer et à développer des savoir-faire (maîtrise technique, sonorité, lecture des codes...) spécifiques à chaque discipline. Le professeur doit aider l'élève à s'épanouir dans ses pratiques collectives, par l'apprentissage des œuvres abordées et la résolution des problèmes soulevés. C'est aussi le lieu de découverte des répertoires propres à l'instrument.

Le cours d'instrument est le lieu privilégié pour l'apprentissage de la lecture des notes et des rythmes, tessitures et formules sont spécifiques à chaque instrument. Il permet d'aborder les notions de structure et de phrasé, nécessaires pour placer une respiration ou gérer une conduite d'archet.

Il permet enfin d'aborder des notions culturelles comme le fonctionnement de son instrument, sa place et sa « fonction » dans l'histoire de la musique, en appui des répertoires abordés durant le cours.

Le professeur d'instrument doit aborder très tôt avec ses élèves les exercices de mémorisation, d'invention, de déchiffrage, de transposition, d'accompagnement (pour les instruments polyphoniques), qui nécessitent sa compétence particulière. L'accès à l'autonomie doit être encouragé dès le cycle 1 (capacité à corriger ses erreurs, à accorder seul son instrument, à trouver seul ses respirations, coups d'archets...).

Le travail ponctuel avec un autre instrument (monodique ou polyphonique), notamment à l'occasion de la préparation d'une audition, permettra d'ajouter une autre dimension au travail.

Fonctionnement

L'élève bénéficie d'un cours en pédagogie de groupe (2 élèves 30', 3 et 4 élèves 1h). Dans l'impossibilité de créer un groupe homogène (tranche d'âge, niveau) un cours individuel de 30' sera autorisé sur accord de la direction.

Les pratiques collectives - Objectifs et contenus pédagogiques

Le contenu pédagogique des ensembles instrumentaux en cycle 1 doit s'inscrire dans la continuité de celui de l'orchestre découverte ou des « AMPO ». Les élèves doivent trouver leur place non comme simple lieu de pratique, mais comme véritable lieu de formation musicale.

Le professeur responsable d'un ensemble doit en particulier veiller à inclure dans chaque séance, outre les apprentissages techniques (justesse, rythme, lecture, écoute...), des moments d'invention (jeux musicaux, petites séquences improvisées) et de culture musicale (alliage de timbres, analyse, histoire...).

Les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir faire travailler l'ensemble, sur un extrait de leur choix, voire diriger un moment de création.

D'autres compétences parmi l'équipe pédagogique pourront être valorisées lors de séances de travail sur un répertoire spécifique.

Fonctionnement

Des ensembles et ateliers sont proposés aux élèves avec des séances hebdomadaires d'1h. Des ensembles spécifiques (marching band, atelier numérique ...) peuvent également se mettre en place en fonction des effectifs d'élèves et des projets des enseignants.

Les auditions doivent être l'occasion pour les élèves de préparer des pièces avec les instruments polyphoniques.

Les pratiques collectives des instruments polyphoniques

Objectifs et contenus pédagogiques

La pratique collective des instruments polyphoniques (piano, guitare) doit faire l'objet d'une réflexion particulière, dès le cycle 1.

Si le travail du répertoire soliste représente l'essentiel du projet de l'élève, on doit également développer chez nos élèves l'envie et les compétences leur permettant d'intégrer des ensembles de pratiques collectives, afin d'inscrire ces disciplines dans le cadre des projets culturels du territoire.

L'évaluation de compétences spécifiques dans le domaine de l'accompagnement doit donc être actée pour ces disciplines, dans le cadre du contrôle continu, des auditions, voire au moment de l'examen.

Fonctionnement

Les professeurs d'instruments polyphoniques et ceux responsables des ensembles doivent veiller à intégrer les élèves pratiquant un instrument polyphonique dans les ensembles à cordes, à vent et ateliers de musique actuelle.

Au-delà des ensembles, le piano à quatre ou six mains... il faut encourager les collaborations entre classes pour permettre aux élèves, dès la fin du cycle 1, de jouer avec d'autres instruments, à l'occasion de la préparation des auditions ou des projets.

II - 4) Le cursus « apprentissage musical par l'orchestre »

Objectifs et contenus pédagogiques

- Offrir aux élèves, dès les premières années, un lieu de formation par la pratique collective instrumentale, favorisant ainsi les liens entre formation musicale générale et enseignement instrumental, tant au niveau des élèves que de l'équipe pédagogique.

- Créer un espace de formation musicale adapté à chaque instrument, en prenant davantage en compte l'aspect collectif et développant ainsi les compétences à « jouer ensemble ».

- Rééquilibrer les étapes d'apprentissage pour les jeunes enfants entre une approche plus orale en début de cycle (écouter, ressentir, inventer...) et l'étude des codes (lecture et surtout écriture, théorie...) plus approfondie en fin de cycle.

- Créer un espace pour l'expérimentation, la création collective ou individuelle.

L'approche orale sera complétée par une découverte des codes (lecture musicale), en lien avec la pratique instrumentale de l'élève et progressivement au-delà.

L'enfant étudie dans deux espaces pédagogiques :

1- Tutti 1h hebdomadaire : formation musicale adaptée à chaque instrument.

Lecture de notes et codage anglo saxon – rythme – théorie – commentaire d'écoute, repiquage, créativité, improvisation, répertoire (classique, jazz, musiques du monde).

2- Pupitre collectif (petits groupes -3/4) 1h hebdomadaire : technique instrumentale, la gestion du mental, l'expression musicale sur le répertoire.

Suivant le déroulement des séances, des préparations d'évaluations et en fonction de l'avancée des élèves il est possible d'adapter des moments personnalisés.

En cours de cycle les élèves doivent intégrer un atelier de pratique collective (chorale, ensemble divers, musiques actuelles, jazz)

L'organisation de cursus et des activités devra prendre en compte les contraintes de déplacement des familles, tout en respectant les objectifs pédagogiques.

L'équipe pédagogique

La formation musicale générale de l'enfant s'effectue simultanément dans l'orchestre et dans le cours d'instrument. Une véritable coordination de l'équipe pédagogique, garante de la cohérence des missions (particulières) et des objectifs (généraux) à atteindre est donc nécessaire. Il est souhaitable de nommer un enseignant « référent » chargé de coordonner le projet et le travail de l'équipe pédagogique.

L'équipe comprend des enseignants spécialisés selon les types d'ensembles constitués (travail en pédagogie de groupe par discipline et conduite de l'orchestre) et des ressources associées (formation musicale, chant choral, soutien rythmique, arrangement-MAO pour l'adaptation du matériel pédagogique...)

L'enseignant responsable du travail en orchestre pourra être acteur dans le groupe, même s'il adoptera souvent, par nécessité, une position de « meneur ». Il devra être capable d'animer le groupe, de réactiver l'intérêt des enfants, en abordant une autre pièce musicale, en mettant les élèves en situation d'écoute active, etc... Il s'initiera, avec l'aide de ses collègues, aux bases de fonctionnement des instruments (accorder un violon ou une guitare, régler une coulisse...), lui permettant à terme de mener les séances de manière autonome.

Les partitions d'orchestre seront abordées avec le professeur d'instrument, comme support (non exclusif) au travail fondamental (sonorité, technique...).

Un outil pédagogique au service des politiques culturelles

Le cursus « apprentissage musical par l'orchestre » rend accessible une pratique artistique à des enfants ne bénéficiant pas d'un environnement social, éducatif, familial ou culturel à leur réussite.

Il permet de répondre aux objectifs des politiques publiques « la culture pour tous » sans compromission à la qualité pédagogique, en s'appuyant sur le projet du territoire (le type d'orchestre est choisi en lien avec une pratique amateur, le patrimoine ou un pôle de spécialité...), complétant en ce sens les actions en milieu scolaire et les cursus proposés par l'EMAALC. Sa pertinence pourrait être renforcée en cas de réaménagement des temps scolaires et extra-scolaires.

Cette approche peut également permettre de valoriser ces élèves à travers un projet collectif. Elle valorise enfin le travail de chaque enseignant au sein de l'équipe pédagogique, lui permettant d'inscrire son enseignement dans une démarche globale de projet rendue nécessaire par cette approche.

III - LES CURSUS SPECIFIQUES

III - 1) Les ados-adultes « grands débutants »

Le cycle « ado-adulte » est proposé aux élèves « grands débutants », à partir de 14 ans. Il s'effectue sans durée de temps

Contenus

L'élève bénéficie d'un cours collectif d'instrument hebdomadaire (2 élèves 30', 3 et 4 élèves 1h)

Il intègre, dès que le professeur le juge possible les pratiques collectives de son secteur.

En fonction des effectifs inscrits, des cours de Formation Musicale spécifiques « ados-adultes » sont proposés aux élèves.

III - 2) Le chant choral

La pratique collective vocale (chant choral) permet aux enfants d'aborder rapidement des pièces plus complexes et variées qu'avec l'instrument. Elle développe également des capacités (respiration, placement de la voix, recherche d'unité de timbre, mémoire...), utiles à la formation de tous les élèves.

Il est souhaitable de proposer aux enfants un travail corporel en appui du travail vocal (soundpainting) et gestique, déplacement, mise en espace, pouvant aboutir à des réalisations scéniques.

Fonctionnement

L'élève bénéficie d'un cours individuel de chant de 30' hebdomadaires,

La chorale d'enfants regroupe un maximum de 15 élèves durant 1h.

Pour des raisons spécifiques au fonctionnement de notre école, la chorale d'enfants est parfois amenée à travailler sur d'autres lieux que l'EMAALC

III - 3) Secteur Handicap

Objectifs et contenus pédagogiques

Permettre à des enfants ou ados/adultes handicapés, de partager une activité musicale en ateliers collectifs ou cours individuel dans un cursus pédagogique adapté. Créer une interactivité entre les classes d'ensembles de l'école de musique (participation ponctuelle à des manifestations culturelles)

Le socle commun de formation appelé "Music Adapt" propose une sensibilisation à la musique autour du chant, des rythmes corporels, de la découverte des instruments afin de se produire avec les différents orchestres de l'EMAALC.

Sensibilisation : la prise en main des instruments, la posture, la respiration, l'approche sonore, les notions de tempo et de durée des sons, la reconnaissance des gestes. Les pratiquants ont la possibilité de poursuivre sur un instrument de leur choix, en accord avec la famille et les professeurs concernés.

Apprentissage : une méthodologie pédagogique qui s'adapte aux diverses situations de handicap :

- trisomiques et autistes - des partitions avec rythmes et tempos simplifiés, adaptation de l'instrument à la posture de l'élève

- mal voyants - les partitions sont agrandies avec des repères de couleur

Très forte transmission orale ou par le toucher pour certains. On utilise aussi des outils numériques (logiciels libres de droits - musique assistée par ordinateur). Ceux qui le désirent peuvent se présenter aux évaluations avec une pièce musicale adaptée en fonction de l'instrument et de la situation de handicap.

Pratique collective : un programme musical co-construit avec les différents professeurs permet aux handicapés de trouver leur place au sein des différents orchestres. Toutes les esthétiques musicales sont abordées (classique, jazz, musiques actuelles, musiques du monde).

Des prestations seront proposées dans le cadre d'évènements culturels du territoire et au-delà.

Fonctionnement

Sensibilisation : classe de Music-Adapt cours collectif d'une 1h hebdomadaire qui regroupe un maximum de 10 élèves.

Apprentissage : - Cours individuel de 30'

Pratique collective : 1h hebdomadaire avec les différents ensembles suivant les projets

IV - LES ETUDES APRÈS LE CYCLE 1

IV - 1) Les objectifs pédagogiques

Après le cycle 1 où il a acquis des bases, l'élève doit augmenter sa maîtrise technique pour pouvoir poursuivre une pratique musicale en amateur de manière autonome. Il doit également, à des degrés divers en fonction du parcours choisi, élargir et approfondir sa culture musicale au-delà de sa propre pratique pour étendre ses capacités d'expression, de communication et de créativité.

Conforter les savoir-faire instrumentaux, accéder à l'autonomie

En construisant de manière autonome l'interprétation d'une pièce et en la justifiant. En acquérant une méthode de travail et des outils pour chercher et renouveler son répertoire. En sachant accorder son instrument seul et en maîtrisant des gestes de base pour garantir son fonctionnement sans l'aide du professeur (changement de cordes, retouche d'anche, graissage de piston...).

Développer les capacités d'initiative et de créativité

Apprendre à manipuler, instrumentalement et par écrit, différents systèmes musicaux (copier, arranger, adapter, transcrire, composer...), en participant à des ateliers d'arrangement, d'écriture, de MAO... Improviser dans des langages spécifiques propres à sa pratique (baroque, jazz, musiques traditionnelles...). Prendre l'initiative d'une pratique d'ensemble (mener, gérer, diriger le travail d'un groupe...). S'impliquer dans la réalisation d'une audition, concert ou spectacle (programme, scénographie, organisation, communication...).

Conforter et élargir les connaissances musicales

Par l'éducation sensorielle et par la pratique et l'étude du langage musical.
Par l'étude élargie de répertoires en dehors du champ de sa propre pratique.
En favorisant la rencontre artistique dans différents domaines, et en affinant son sens critique (commentaire d'écoute, analyse...), par une connaissance approfondie de l'histoire des arts, des courants esthétiques.
En abordant les notions d'organologie, d'acoustique architecturale...

IV - 2) L'organisation générale des études après le cycle 1

Préambule

La confédération Musicale de France en conformité avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique a mis l'accent sur la diversification des parcours à proposer aux élèves après le cycle 1. Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Par ailleurs, certains élèves ne souhaitent pas suivre un cursus diplômant ou n'ont simplement pas le temps ou les acquis nécessaires pour le faire. Ceci implique pour l'école de musique de mieux accompagner les élèves dans la définition de leur projet, en précisant le contenu de leur formation et en élargissant

l'offre au lieu de la restreindre. Il s'agit également de renforcer la formation des élèves, que ce soit en cursus diplômant ou en parcours personnalisé, en prenant en considération les attentes différenciées des élèves et les contraintes structurelles de fonctionnement de notre école. Il s'agit enfin de réfléchir à l'ouverture de notre offre de formation vers de nouveaux publics, amateurs, mélomanes, citoyens...

Les différents cursus sont présentés sur le site de la CMF
www.cmf-musique.org

IV - 3) Trois propositions pour trois projets

1) Le « Cursus diplômant » - Cycle 2 et cycle 3 de pratique amateur

L'élève est admis en cycle 2 après validation de l'examen de fin de cycle 1, ou sur équivalence d'une école de musique fédérée CMF et éventuellement après un test de niveau.

Le cycle 2 se déroule en quatre ou cinq années. La fin du 2ème cycle est validée par l'obtention du Brevet. L'élève est admis en cycle 3 de pratique amateur après validation de l'examen de fin du cycle 2, ou sur équivalence d'une école de musique fédérée CMF et éventuellement après un test de niveau.

Le cycle 3 de pratique amateur se déroule en deux ou trois ans. La fin du 3ème cycle est validée par l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales Amateur.

Les études du cycle 3 s'organisent en deux grands modules :

le module « instrument » et le module « formation et culture musicale ».

Chaque module comprend un certain nombre d'enseignements, réguliers ou par session, obligatoires ou optionnels, qui varient selon le parcours choisi et la discipline. L'organisation de certains enseignements par session permet aux élèves d'approfondir ou de diversifier leurs connaissances et d'améliorer ainsi leur capacité à devenir des musiciens et /ou des auditeurs éclairés, tout en gérant avec souplesse des emplois du temps souvent surchargés. Il permet en outre d'ouvrir l'école de musique vers de nouveaux publics qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un cursus complet mais qui pourraient être intéressés par des formations ponctuelles, dans un domaine spécifique.

Le cursus de chaque élève est donc composé d'un ensemble cohérent de pratiques et d'enseignements, suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève. Il prend la forme d'un « parcours personnalisé de formation », adapté aux besoins de l'élève à ce stade de son développement. En début d'année, chaque élève construit son parcours avec l'équipe pédagogique, en veillant à diversifier et à compléter sa formation durant le cycle.

2) Le « Parcours personnalisé » - Non diplômant

L'élève intègre un parcours personnalisé non diplômant après validation de l'examen de fin du cycle 1, et/ou après avis de l'équipe pédagogique en fonction de son âge, son profil et son projet.

L'inscription en parcours personnalisé est soumise à la disponibilité dans la classe. L'évaluation continue permet de suivre le parcours de l'élève et sa motivation. Des passerelles sont possibles pour réintégrer le cursus diplômant.

3) Le « Soutien à la Pratique Collective » non diplômant

L'élève intègre le soutien à la pratique collective après validation de l'examen de fin du cycle 1, et /ou sur avis de l'équipe pédagogique en fonction de son âge, son profil et son projet. Cette proposition s'adresse en priorité aux musiciens amateurs qui souhaitent bénéficier d'un soutien instrumental ou vocal sur un projet spécifique et ponctuel. L'inscription est soumise à la disponibilité dans la classe et à la validation du projet de pratique collective. Le parcours des élèves est évalué s'ils le demandent.

V – LES EVALUATIONS

Remarques générales

Les critères, modalités et contenus des évaluations sont directement liés aux objectifs pédagogiques de l'EMAALC en lien avec le programme de la Confédération Musicale de France et en se rapprochant du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture. L'évaluation porte sur l'ensemble des pratiques de l'élève sous forme d'UV. La motivation, le travail, l'implication des élèves dans le territoire doivent également être valorisés. L'évaluation des élèves est pratiquée de manière continue et par des examens en cours d'année scolaire. Les inter-cycles et fins de cycles 1 et 2 sont mutualisés avec les écoles de musique du réseau UDAM33.

V - 1) L'évaluation continue

Le contrôle continu : Le contrôle continu est une évaluation pédagogique très importante pour accompagner les élèves dans leur progression. Les enseignants ont la possibilité d'effectuer, en fonction de la conduite pédagogique de leur classe, des contrôles, oraux ou écrits, notés ou non. Les résultats seront portés sur l'examen de fin d'année.

Le référentiel de compétences : Les professeurs assurent un suivi des parcours de leurs élèves et font le point sur leurs compétences, sur la base du projet pédagogique validé par l'équipe en lien avec les fiches d'acquisitions de la CMF www.cmf-musique.org. Ce bilan permet de situer l'élève et le cas échéant de préciser son projet, afin de lui proposer le meilleur parcours pour la suite de ses études musicales. La durée du cycle doit permettre à l'élève d'atteindre à son rythme le niveau requis. Toutefois, il est parfois souhaitable de proposer aux parents un changement de niveau en cours de cycle, une orientation vers un parcours spécifique ou un autre instrument

Le suivi des activités : Outre les cours d'instrument et de Formation musicale, évalués dans le cadre du contrôle continu et des examens de fin de cycle, les élèves doivent justifier d'autres activités réalisées dans le cadre de leur parcours et du projet de l'EMAALC en lien avec le territoire.

Dès le premier cycle, les élèves doivent participer aux pratiques collectives proposées par l'EMAALC, aux auditions, animation de la ville....

V - 2) Les examens de fin d'année cycle 1 - Coursus « traditionnel »

Inter-cycle

Formation musicale : programme UDAM33 - www.udam33.fr

Formation instrumentale : une pièce imposée et éventuellement une pièce au choix travaillée dans l'année.

Pratique collective : participation assidue à un orchestre, ensemble, atelier.

Fin de cycle

UV1 - Formation musicale : programme CMF - www.cmf-musique.org

UV2 - Formation instrumentale : une pièce imposée du programme CMF

UV3 - Epreuve d'autonomie : l'élève présente une pièce ou un projet de son choix avec accompagnement et avec les conseils du professeur.

UV4 - Pratique collective : participation assidue à un orchestre, ensemble, atelier, et à l'animation de la ville.

L'examen de Formation Musicale comprend :

- une note moyenne de contrôle continu, prise en compte pour 60 %

- une note de l'examen final pour 40%

V - 3) Les examens de fin d'année cycle 1 - Coursus « apprentissage musical par l'orchestre »

Inter-cycles

Connaissances théoriques: programme UDAM33 - www.udam33.fr

Formation instrumentale : une pièce imposée et éventuellement une pièce au choix travaillée dans l'année.

Vie de groupe : participation assidue, entraide, comportement, installation et rangement du matériel.....

Maitrise du programme: évaluation chaque trimestre du programme musical en prestations publiques.

Fin de cycles

UV1 - Formation musicale : programme CMF - www.cmf-musique.org

UV2 - Formation instrumentale : une pièce imposée du programme CMF

UV3 - Epreuve d'autonomie : l'élève présente une pièce ou un projet de son choix avec accompagnement et avec les conseils du professeur.

UV4 - Pratique collective : participation assidue à un orchestre, ensemble, atelier, et à l'animation de la ville.

L'examen de Formation Musicale comprend :

- des épreuves adaptées à l'AMPO

- une note moyenne de contrôle continu, prise en compte pour 60 %

- une note de l'examen final pour 40%

Poursuite des études

Les élèves ayant réussi les examens de fin de cycle 1 peuvent poursuivre leurs études musicales en cursus diplômant ou en parcours non diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et en fonction de leur âge, de leur profil et de leur projet personnel. Les élèves n'ayant pas réussi l'examen de fin de cycle 1 avec les quatre UV peuvent poursuivre dans le cycle 2, uniquement dans les UV validés. Une réflexion doit être menée sur la poursuite dans le cycle 2 des élèves qui ont suivi l'AMPO.

V - 4) Les examens de fin d'année - Coursus « traditionnel » Cycle 2

Inter-cycle

Formation musicale : programme UDAM33 - www.udam33.fr

Formation instrumentale : une pièce imposée et éventuellement une pièce au choix travaillée dans l'année.

Pratique collective : participation assidue à un orchestre, ensemble, atelier, à l'animation de la ville.

Fin de cycle

UV1 - Formation musicale : programme CMF - www.cmf-musique.org

UV2 - Formation instrumentale : une pièce imposée du programme CMF

UV3 - Epreuve d'autonomie : l'élève présente une pièce autour d'un projet personnel avec accompagnement (groupe, orchestre...) en totale autonomie sans aide et conseils du professeur.

UV4 - Pratique collective : participation assidue à un orchestre, ensemble, atelier, aux projets culturels du territoire et à l'animation de la ville.

L'examen de Formation Musicale comprend :

- une note moyenne de contrôle continu, prise en compte pour 50 %
- une note de l'examen final pour 50%

Poursuite des études

Les élèves ayant réussi les examens de fin de cycle 2 peuvent poursuivre leurs études musicales en cursus diplômant ou en parcours non diplômant, suivant leur projet personnel. Les élèves n'ayant pas réussi l'examen de fin de cycle 2 avec les quatre UV peuvent poursuivre dans le cycle 3, uniquement dans les UV validés.

V -5) Composition des jurys cycles 1 et 2

Les examens sont mutualisés avec les écoles du réseau de l'UDAM33

Formation musicale : les professeurs des écoles de musique du réseau UDAM33 sous la présidence du Directeur de l'EMAALC

Formation Instrumentale : un professeur extérieur à l'établissement sous la présidence du Directeur de l'école de musique qui accueille l'examen.

Appréciations et Résultats

Dans chaque UV les mentions suivantes sont attribuées :

Mention Assez Bien de 12 à 13,99

Mention Bien de 14 à 15,99

Mention Très Bien de 16 à 17,99

Mention Très Bien avec les Félicitations à partir de 18

L'avis du professeur est sollicité pour le passage si la moyenne est comprise entre 11,5 et 12 et pour l'attribution des mentions. La décision du jury est sans appel. Elle tient compte de l'examen proprement dit et également du contrôle continu et de l'avis de l'enseignant. Le Diplôme de 1^o et 2^o cycle est délivré aux élèves ayant réussi l'examen avec les quatre UV.

V -6) Les examens de fin de cycle 3 - CEMA - Certificat d'Etudes Musicales Amateur

En fin de cycle 3, l'élève doit présenter une « production artistique » de 30 à 40' montrant les capacités instrumentales, la place au sein d'un groupe, l'imagination de l'élève. La production est préparée avec un professeur référent.

Pour clore ses études, l'étudiant prépare et réalise un « Projet personnel » suivant des modalités différentes selon le cursus ou le domaine. Ce projet doit être conçu et réalisé par l'étudiant dans la plus grande autonomie et dans la plus large ouverture à d'autres langages, techniques et contextes. Il peut revêtir différentes formes, en combinant plusieurs ou en développant l'une plus particulièrement, telles que :

- une approche nouvelle, originale du domaine esthétique familier de l'étudiant
- une rencontre avec un autre domaine esthétique et ou un autre art
- la création d'un répertoire composé par un autre étudiant
- la rencontre préparée avec un autre public (enfants des crèches, des écoles, publics des quartiers, personnes âgées, etc...)
- l'organisation d'une manifestation originale dans le cadre de l'école, dans ou hors les murs (dans ses aspects techniques, artistiques et médiatiques)
- une expérience en lien ou au sein d'un autre secteur de l'école : régie spectacle, centre de documentation, studio...

Il doit également témoigner d'un décentrage esthétique (expérience dans une esthétique différente de celle de la dominante) ou de pratique (dimension organisationnelle, logistique, pédagogique, activité de médiation).

Dans tous les cas, l'idée initiale du projet est discutée avec le Directeur lors d'un rendez-vous à fixer. Elle s'accompagne d'un document de contractualisation, permettant de vérifier en amont la pertinence (ambition et originalité, champ artistique et social etc..) et la faisabilité du projet (méthode, calendrier, critères d'évaluation, ressources et savoir-faire). Programme CMF - www.cmf-musique.org

Composition du jury

Le Président de la CMF Nouvelle Aquitaine organise la composition du jury en concertation avec les directeurs des écoles de musique. Le jury comprend, à titre indicatif:^[1]_[SEP]

- le président CMF Régional
- un directeur d'école de musique
- un professeur titulaire du CA
- une personne du milieu culturel professionnel

Résultats

Le Certificat d'Etudes Musicales Amateur (CEMA) est délivré aux élèves ayant réussi leur examen en instrument et en Formation Musicale, et validé un certain nombre de pratiques collectives et d'enseignement obligatoires ou optionnels.

VI - PÔLE ANIMATION

VI - 1) Les présentations publiques

Rappel « La pédagogie se nourrit aussi de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions. La rencontre avec des œuvres et des artistes dans des champs artistiques et des esthétiques variés... et aussi l'expérience de la scène, constituent des éléments essentiels au plaisir et à l'épanouissement des apprentis artistes, enfants, jeunes et adultes»

Les présentations publiques font partie intégrante de la formation de l'élève.

Elles sont donc obligatoires et font partie de la validation de son parcours.

Ce qui peut varier :

- Le moyen d'expression : en chantant ou en jouant de son instrument, en présentant un travail, en dirigeant...
- Le type de formation : seul, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé...
- Le lieu et le public concerné : dans l'école de musique, dans une salle de concert, dans le cadre d'un projet particulier (spectacle mis en scène, dans un lieu particulier, avec une rencontre artistique...).

VI - 2) Participation citoyenne

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui lie l'Association Ambarèsienne Loisirs et Culture et la ville d'Ambarès et Lagrave, en lien avec les projets de développement culturel du territoire, les ensembles qui constituent le pôle animation, doivent participer à toutes les manifestations culturelles et d'animations proposées par la ville.

Secteur Ateliers - Ensembles - Orchestres

Atelier Musiques Actuelles -1h Hebdomadaire

Atelier Jazz-1h Hebdomadaire

Atelier Rock-1h Hebdomadaire

Chorale d'enfants -1h Hebdomadaire

Ensemble à Cordes-1h Hebdomadaire

Ensemble de Cuivres-1h Hebdomadaire

Orchestre des Jeunes-1h Hebdomadaire

Marching Band (musique de rue) -1h Hebdomadaire

Orchestre d'harmonie en partenariat avec l'Union Musicale d'Ambarès et Lagrave -
2h Hebdomadaire

Mars 2018